

Bilan d'activité 2023 du réseau SupDPO



«La pandémie a été un accélérateur des moyens et usages numériques sans précédent tant pour les étudiants que pour les personnels administratifs et pédagogiques ainsi que les enseignants. Dans nos différents établissements, le DPO ne peut que constater les tests et mises en œuvre de ces nouveaux outils.

L'hybridation du travail est devenue la norme, la visioconférence est devenue un canal de communication standard. Les établissements d'enseignement supérieur se doivent de diversifier les outils pour laisser le choix aux différentes populations tant d'un point de vue usage que pour assurer une redondance des services permettant d'avoir une continuité en cas d'indisponibilité d'un des outils.

Cette nouvelle normalité pose des difficultés dans le cadre de la recherche et fragilise l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Ces nouveaux usages engendrent une nette augmentation du volume de données à caractère hautement perso traitées par les établissements, ce qui accroît le risque de sécurité sur les données et de non conformité du responsable de traitement.

Le DPO est de plus en plus identifié comme étant la personne ressource qui sait, à travers le registre des activités de traitement, quel outil se déploie, où, auprès de quel public, pour quel usage et de ce fait il est identifié comme étant l'interlocuteur privilégié qui permet de capitaliser les savoirs-faire et amène aussi à une rationalisation de ces outils. Outre la composante RGPD, il doit de plus en plus s'approprier la technique.

Ce rôle de pilote de la conformité peut induire un risque de confusion entre ses missions de DPO et celui du responsable du traitement.

Les DPO de l'ESR peuvent retrouver au sein de SupDPO un espace où l'on peut confronter les points de vue et coconstruire des livrables qui les confortent dans leur mission de conseil et d'accompagnement de leur responsable de traitement. L'Association les remercie pour leurs contributions, générosité et leurs temps à enrichir nos connaissances sectorielles.

Le Bureau de l'Association

Le réseau SupDPO, constitué de **160 établissements et de 187 DPO et DPO adjoints au 1er Novembre 2023**, a pour objectif :

- de favoriser les échanges et les partages d'expérience entre les délégué.e.s à la protection des données (DPO) du réseau ;
- de participer aux actions menées dans le cadre des partenariats France Universités/CNIL et CGE/CNIL ;
- de contribuer à une meilleure diffusion de la culture « Protection des données » auprès des acteurs de l'enseignement supérieur (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs).

Bilan 2023

I. En termes de gouvernance et d'organisation :

Suite au départ du Secrétaire général en fin d'année 2022, une nouvelle Secrétaire Générale a été élue par le Conseil de l'association. Le Bureau de l'association est composé de :

Président	Guillaume Pourquoié	DPO Grenoble Ecole de Management
Secrétaire Générale	Sarah Pauloin	DPO Université Paris Cité
Trésorière	Sylvie Dourlat	DPO HEC

Le **Bureau de l'Association** définit l'orientation stratégique du réseau. Il fixe la vision et les missions du réseau, est l'instance de pilotage opérationnelle.

Le **Conseil** est l'instance de supervision de SupDPO. Il assure le bon niveau d'expertise apporté aux échanges du réseau. Il valide les publications et porte les recommandations produites par les groupes de travail auprès de la CNIL pour avis.

Membres du Conseil au 24 novembre 2023

Guy Bisiaux	DPO de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes)
Madeleine Diop	DPO de l'ESSEC
Sylvie Dourlat	DPO d'HEC
Amandine Duillet	DPO de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
Eric Fouré	DPO Adjoint de l'Université de Lille
François Girault	DPO de l'Université de Rouen
Cathy Harmegnies	DPO de l'EDHEC
Véronique Juge	DPO de l'Université Gustave Eiffel
Emmanuel Lugand	DPO de l'Université du Havre
Robert Malek	DPO de l'Institut Mines Telecom
Sarah Pauloin	DPO d'Université Paris Cité
Guillaume Pourquoié	DPO de Grenoble Ecole de Management
Jean-Luc Tessier	DPO de l'Université de Lille

En 2023, le Conseil a connu trois départs et une arrivée. Nous remercions chaleureusement Anne de l'INRIA, Sarah d'UNISTRA et Nicolas de l'université Toulouse-Paul Sabatier de leur participation au Conseil et sommes ravis de l'arrivée d'Amandine de l'université de Reims.

II. 2. Les travaux de SupDPO s'articulent en 3 axes

Axe 1 : Travaux collaboratifs et productions internes au sein des [GT de SupDPO](#)

10 GT ont été actifs cette année

- **GT Durées de conservation SupDPO/AURORE** : SupDPO a réalisé avec l'association Aurore deux propositions de mise à jour des tableaux de gestion des durées de conservation pour l'enseignement supérieur (instruction des archives de 2005). Ces tableaux ont été soumis à la CNIL pour relecture et apprécier l'opportunité de faire un référentiel sectoriel sur ces durées de conservation.

- **GT Gestion des doctorants et du doctorat** : Proposition de deux livrables à retrouver sur le WIKI
- **GT Wooclap** : En cours de relecture au sein du conseil
- **GT PEGASE** : Travaux en cours
- **GT Learning Analytics** : Travaux en cours
- **GT Gestion administrative et pédagogique des étudiants - Référentiel Etudiants** : Travaux en cours
- **GT Recherche** : Travaux en cours
- **GT BDS/ RSU** : Travaux en cours
- **GT Examens à distance** : Travaux en cours
- **GT Plateforme formation RGPD** : Travaux en cours

Axe 2 : Actions d'amélioration et de pérennisation du réseau SupDPO

- + de 39 nouveaux DPO dans le réseau en 2023
- Mise en place d'un budget de fonctionnement
- Mise à jour du WIKI
- Mise à jour du [site institutionnel](#)
- Interviews Campus Matin
- Contribution aux cahiers du numérique de l'AMUE ([numéro de décembre 2022](#))
- [Questionnaire sur les fins de mission du DPO](#)

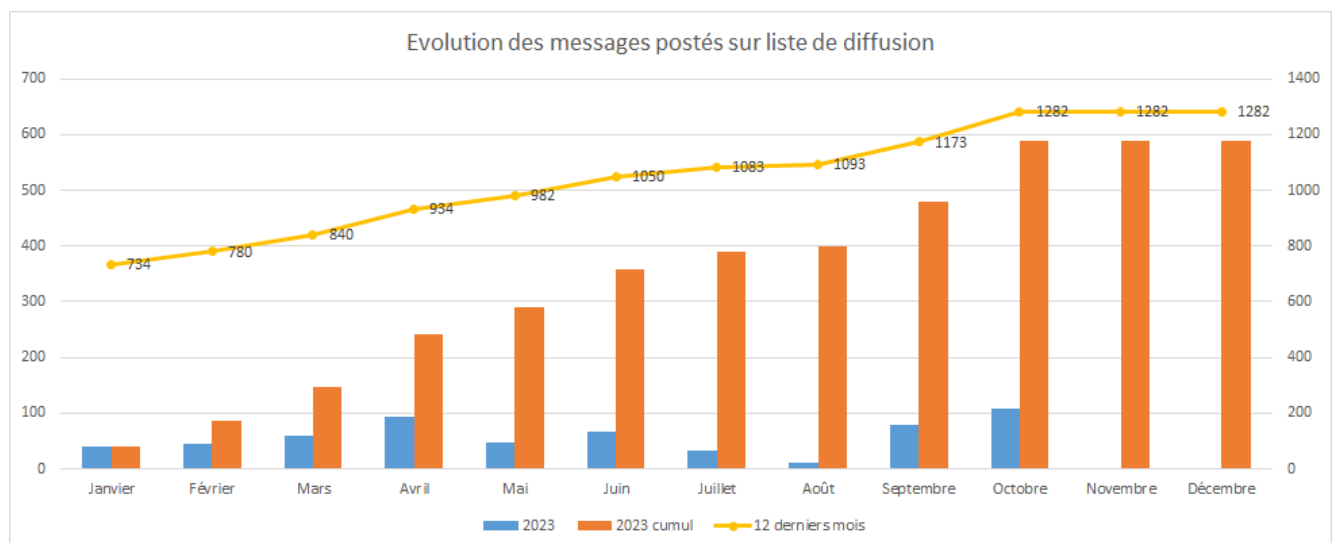
Axe 3 : Soutien aux établissements et aux DPO

- 5 permanences proposées aux membres du réseau
- Présentation de MonServiceSécurisé (21 mars 2023)
 - Présentation [du fonctionnement du WIKI](#) aux DPO (29 septembre 2023)
- Veilles sectorielles assurées sur le site internet SupDPO ainsi que les réseaux LinkedIn et Twitter par le compte de l'association @supdpo
- [Diffusion d'offres d'emploi](#) pour les DPO et établissements qui le souhaitent

III. 3 - Vie du Réseau

1. Echanges :

+ de 589 échanges sur la liste en 2023 (à fin octobre 2023).



+ 4 DPO ont bénéficié d'un parrainage

2. Ateliers SupDPO

1 ateliers sur 2 jours les 8 et 9 juin à l'Institut Mines-Telecom à Palaiseau. Les travaux ont porté sur :

- A1 : Gestion administrative et pédagogique des étudiants
- A2 : Sécurité - checklist des mesures minimales organisationnelles et techniques à mettre en œuvre
- A3 : Management de la protection des données et leurs différents acteurs
- A4 : Prise de fonction d'un nouveau DPO

3. Plénière SupDPO

[L'Assemblée s'est tenue le 24 novembre](#) en présentiel dans les locaux de la CNIL .

Intervention de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

[Détail de la journée](#) :

- Message de bienvenue
- Actualité de la CNIL
- Cybersécurité / Gouvernance / Binôme DPO-RSSI
- Gestion de crise et cyberattaque
- La gestion des données et l'éthique scientifique
- Assemblée Générale SupDPO

4. Vie des instances de gouvernance :

- **Nombre de réunions du Conseil : 8**
- **Nombre de réunions du Bureau : 21**
- Nouvelle domiciliation du réseau suite au départ de l'AMUE du 103 boulevard Saint-Michel , Paris
- Décision sur la mise en place d'une cotisation sur 2024

5. Présentation du budget

Depuis 2021, l'association a des frais de fonctionnement lié à l'hébergement du site web et à la gestion du nom de domaine supdpo.fr

	Débit	Credit
Généreuses participations aux frais de fonctionnement		345,00€
Frais de fonctionnement	158,82€	
SOLDE		186,18€

Pour pérenniser le fonctionnement et les actions de l'association, il est nécessaire de mettre en place une cotisation financière annuelle pour les membres de l'association.

Un projet de cotisation est à l'étude en fin d'année et fixe le montant à :

- 200€ annuels pour les établissements et
- 30€ annuels pour les DPO/DPO Adjoints internes à un établissement d'enseignement supérieur cotisant à titre personnel.

Une fois le projet voté en Conseil, l'association mettra en place un formulaire d'adhésion et amendera son règlement intérieur dans le cours de l'année 2024.

IV. Travaux avec les autorités de protection des données et les partenaires

1. Avec la CNIL

- [Enquête SupDPO sur les DPO de l'ESR](#) publiée le 03 février 2023 et: présentée à la CNIL le 8 février 2023
- Différentes saisines et contributions publiques :
 - CCT : La CNIL a été interrogée sur la possibilité de publier le corps des CCT sur le site Web de l'établissement d'enseignement supérieur et les annexes des CCT en spécifique dans le contrat. D'un point de vue RGPD, les différentes parties étant bien présentes et signées, cela ne pose pas de problème, néanmoins il faut s'assurer auprès de la direction juridique des établissements que cette façon de procéder est valable d'un point de vue droit des contrats ;
 - Durées de conservation : mise à jour et mise en cohérence avec le RGPD de l'instruction de 2005 concernant les parties « scolarité générale » et « examens et concours » ;
- Assemblée du 24 novembre 2023 dans les locaux de la CNIL.

2. Renforcement des travaux avec les associations et structures professionnelles de l'ESR

SupDPO note un grand nombre d'intérêts croisés et s'attache à renforcer les liens avec l'ensemble des professionnels du secteur, dans les moyens qui sont les siens.

- **France Universités** : 2 rencontres pour trouver des axes travail communs
- **Conférence des Grandes Ecoles** : 3 sujets ont été traités ensemble: formation continue, transferts internationaux de RT à RT , récapitulatif du dossier étudiant
- **HCERES** : rencontre bureau SupDPO avec la DPO de l'HCERES (01/09 /2022)
- **AMUE**
 - Rencontre avec la direction de l'AMUE le 5 avril 2023
 - Diverses rencontres liées à Pegase
- **Reseau Aurore**
 - Participation à la journée atelier du 8 novembre 2022
 - 4 point lors d'atelier
- **DGSIP**
 - Alerte « Elections professionnelles »
 - GT sur les examens à distance
- **Ateliers de la Données** : rencontre du 27/09 : mobilité internationale
- **RISup** : Rencontre RISUP 04/07 : mobilité internationale
- **Centre de ressources DoRANum** : rencontre du 6/10 : construire un parcours de formation RGPD pour les chercheurs

3. Participation à des réflexions et évènements sectorielles

- Intervention sur un contrôle CNIL journée AFCDP/CNIL à Lyon le 13 septembre 2022
- Intervention sur les Learnings Analytics, Université de Poitiers le mardi 30 mars 2023
- Intervention à Toulouse Journées Annuelles du réseau des ingénieurs en SHS (Mate-SHS) (25 et 26 mai 2023)
- Rencontre AFCDP 21/06 /2023: "Il faut sauver le soldat DPO"

4. SupDPO dans la presse :

CAMPUS Matin : [Interviews](#)